

ARCD
Association romande contre la drogue
Case postale 435
1001 Lausanne
arcd.information@gmail.com
www.arcd.ch

Lausanne, le 7 mars 2012

Communiqué de presse

Cannabis et amendes d'ordre : le Conseil national bafoue la volonté du peuple L'ARCD déterminée à combattre l'irresponsabilité de la Chambre du peuple

L'association romande contre la drogue (ARCD) dénonce la décision du Conseil national de ce jour qui a accepté une initiative parlementaire visant à réviser la loi sur les stupéfiants. Cette modification législative vise à supprimer le caractère pénal des sanctions liées à la consommation de cannabis. Ainsi, les consommateurs pincés avec au plus 10 grammes de cannabis n'écoperont que d'une simple amende. L'association romande contre la drogue déplore ce signal qui est contraire à la volonté populaire clairement exprimée sur le sujet en novembre 2008. L'ARCD va continuer son combat auprès des parlementaires fédéraux pour éviter que la commission de la santé sociale et de la sécurité publique du Conseil des Etats n'accepte d'entrer en matière sur le projet dans le but de faire entrer la dépénalisation du cannabis par la petite porte.

L'initiative parlementaire 04.439 « Révision de la Loi sur les stupéfiants (LStup) » déposée en 2004 par le PDC a été traitée et acceptée par la Chambre des cantons aujourd'hui. A travers la volonté d'une révision de la LStup, le Conseil national par 111 voix contre 65 donne en réalité un signal très dangereux à la population et en particulier aux jeunes du pays.

Cette initiative vise à empêcher l'appareil judiciaire de sanctionner les consommateurs de cannabis; c'est pourquoi, d'après les partisans du texte, les consommateurs détenant au plus 10 grammes seront dorénavant sanctionnés par des amendes d'ordre. L'acceptation de cette initiative parlementaire correspond implicitement à une banalisation de la consommation de cannabis et à la ruine des efforts de prévention entrepris dans le pays depuis longtemps. Ce projet, totalement inapplicable dans les faits, favorise clairement une décriminalisation de la consommation de stupéfiants. En effet, il est difficilement imaginable que les forces de l'ordre puissent se balader avec des balances pour peser la quantité de stupéfiants des consommateurs. Plus élevé qu'initialement imaginé par la commission, le montant retenu de l'amende, à savoir 200 CHF, n'apparaît toutefois pas dissuasif pour des jeunes du 21^{ème} siècle. Là encore, la majorité du Conseil national semble méconnaître la réalité du terrain.

L'ARCD rappelle que le 30 novembre 2008, le peuple suisse a rejeté l'initiative visant à dépénaliser la consommation du cannabis par près de 64% des voix. Utiliser un principe aujourd'hui largement contesté, à savoir celui des amendes d'ordre, pour faire rejaillir le spectre d'une décriminalisation de la consommation de ce produit stupéfiant revient à faire un pied de nez aux 1'456'336 citoyens qui ont jugé bon de dire NON à l'initiative « *Pour une politique raisonnable en matière de chanvre protégeant efficacement la jeunesse* » il y a un peu plus de trois ans

Déterminée à combattre avec détermination une modification de la loi fédérale préconisant exactement l'inverse de ce sur quoi la majorité du peuple suisse fonde sa volonté, l'ARCD va continuer le combat qu'elle a déjà entrepris depuis plusieurs années et qui doit empêcher toute politique banalisant la consommation de stupéfiants de voir le jour. Prochaine étape, le Conseil des Etats.

Contact:

- › Maximilien Bernhard, président, 079 600 99 68
 - › Mathieu Erb, vice-président, 078 722 43 56
- Site web de l'association : www.arcd.ch